

COSM **30** ANNIVERSAIRE INFO

Bulletin d'information du service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Place de la Gare 6, 2300 La Chaux-de-Fonds
Tél.: 032 889 74 42

www.ne.ch/cosm
cosm@ne.ch

ine.ch
REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

N° 2020/Edition spéciale 4 Novembre 2020

ENTRETIEN DE M. JEAN STUDER

Jean Studer¹ est né le 12 novembre 1957, à Paris. Il suit toute sa scolarité à Neuchâtel où il obtient son brevet d'avocat en 1981. Il s'engage en politique et devient membre du parti socialiste neuchâtelois, dont il est nommé secrétaire cantonal en 1981.

En 1988, il est élu au Conseil général de la ville de Neuchâtel, puis, devient député au Grand Conseil en 1993. Il y préside notamment la commission spéciale chargée de la révision totale de la Constitution cantonale qui entrera en vigueur en 2002.

En 1999, il est élu au Conseil des États, à Berne, où il y préside la commission des institutions politiques de 2003 à 2005.

En 2005, il est élu au Conseil d'État neuchâtelois et dirige le Département de la justice, de la sécurité et des finances. Il est réélu en 2009 avec plus de 64% des voix, un record à ce jour. Il restera au gouvernement neuchâtelois jusqu'en 2012.

Le 18 avril 2012, il est nommé par le Conseil fédéral, à la présidence du Conseil de banque de la Banque nationale suisse (BNS), où il siège jusqu'en 2019, au terme de la durée maximale. Il est nommé, la même année, par le Conseil d'Etat, président du Conseil d'administration de la Banque cantonale neuchâteloise (BCN), fonction qu'il occupe encore aujourd'hui.

Jean Studer est, parallèlement à ses activités politiques et professionnelles, engagé dans les milieux associatifs et culturels, qu'il soutient activement. Il préside encore aujourd'hui le Conseil de fondation de la Cinémathèque suisse, Latitude 21 et la Fédération neuchâteloise de coopération au développement.



Photo : Guillaume Perret

Dans cet entretien, la forme masculine est utilisée afin de faciliter la lecture, toutefois, elle désigne aussi bien les hommes que les femmes.

¹ Sur le parcours de vie de Jean Studer : « Jean et Pierre Studer, alter ego contrariés ». Pierre-Emmanuel Buss. Le Temps 10.08.2010
<https://www.letemps.ch/suisse/jean-pierre-studer-alter-ego-contraries>

1^{ÈRE} PARTIE - L'HOMME POLITIQUE, LE CONSEILLER D'ÉTAT. SON ENGAGEMENT ET SES ACTIONS.

Q Dès les années 1990, le canton de Neuchâtel fait figure de pionnier en Suisse dans la construction et la mise en œuvre d'une politique publique d'intégration². C'est le premier canton à avoir inscrit dans sa Constitution (art. 5, al. d³), en 2000, la politique d'intégration comme étant une compétence de l'Etat et des communes.

Qu'est-ce que cela vous inspire en tant que citoyen, homme politique, et homme d'Etat ?

Jean Studer : L'inscription de cette mission de l'Etat et des communes dans la nouvelle Constitution est la consécration de tous les efforts que le canton a déployés depuis le début des années 1980, notamment les différentes structures qui ont été mises en place et qui ont abouti à la création du COSM. Ce canton qui s'est toujours montré très ouvert aux communautés étrangères a consacré cette ouverture et à favoriser à tous les niveaux, cantonal et communal, une politique d'intégration, à travers cette disposition constitutionnelle.

Q Différents évènements et/ou périodes historiques en lien avec la migration ont profondément marqué l'histoire suisse et neuchâteloise, parmi lesquels :

- Le statut des saisonniers
- La situation des enfants sans papiers
- Les années Schwarzenbach (1960-1970)
- Les années 1990 avec un débat qui se focalise sur la présence « illégale » des migrants

Comment avez-vous vécu et/ou perçu ces évènements ? Ont-ils motivé et/ou renforcé votre engagement politique ?

Jean Studer : Ces événements ont motivé mon engagement politique d'une manière assez directe, je dirais, pour plusieurs raisons :

Mon père avait des responsabilités dans une entreprise de construction, durant la période des 30 glorieuses où beaucoup de choses se construisaient partout en Suisse, grâce à la force de travail fournie par les émigrés italiens, espagnols, portugais, etc...

C'était une petite entreprise de construction, si bien que les relations entre mon père et les ouvriers étaient assez étroites. Les ouvriers venaient parfois à la maison faire des petits travaux et partageaient avec nous le repas.

J'accompagnais aussi mon père sur des chantiers et je pouvais voir le travail extrêmement harassant, qui est celui des travaux de construction, exécutés par les ouvriers de nationalité étrangère.

J'ai été sensibilisé ainsi et de manière assez immédiate, à travers ce volet-là, à la situation de ces ouvriers.

Ensuite, j'ai eu une éducation religieuse, dont je me suis distancé depuis (pas de l'éducation mais de la religion), qui favorisait le respect de l'autre quelles que soient ses origines.

Dans mon quartier (à la rue des Poudrières), il y avait des enfants issus de l'immigration, avec qui on avait des liens assez étroits. Je ne comprenais pas forcément toujours les difficultés auxquelles ils étaient confrontés, mais je constatais parfois quand même un niveau de vie plus faible que le mien. Ça a été assez prenant.

J'avais aussi des amis, qui ont beaucoup compté dans ma formation, très ouverts envers les autres et envers les injustices sociales.

Finalement, j'ai grandi dans un environnement familial où l'on parlait beaucoup de politique. Je me souviens très bien de toute l'animation qu'il y avait autour de l'initiative Schwarzenbach et des angoisses qui étaient les nôtres si cette initiative était acceptée. Des angoisses d'autant plus grandes qu'effectivement si l'initiative avait été acceptée, elle aurait pu avoir un impact sur l'entreprise au sein de laquelle mon père travaillait puisque ça aurait pu impliquer le renvoi de travailleurs étrangers.

Puis, les années ont passé et j'ai développé ma conscience politique et mon engagement socialiste. Là, c'est devenu encore plus marqué, avec l'horreur que j'ai ressentie lorsque j'ai découvert dans quelles conditions un

² Politique reconnue au niveau international. Le canton de Neuchâtel est premier au classement des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe. Pour en savoir plus sur la politique publique d'intégration des années 1990 : https://www.skmr.ch/cms/upload/pdf/150511_Integration_Etrangers.pdf

³ Constitution neuchâteloise, (2000), art 5, al. D : « Dans les limites de leurs compétences et en complément de l'initiative et de la responsabilité des autres collectivités et des particuliers, l'Etat et les communes assument les tâches que la loi leur confie, notamment :

(...) d) l'accueil et l'intégration des étrangères et des étrangers, ainsi que la protection des minorités ».

certain nombre de travailleurs immigrés vivaient : avec les enfants cachés, avec les familles qui devaient se séparer, avec toute la situation des saisonniers en Suisse qui était extrêmement scandaleuse.

S'en est suivi un engagement politique. Je me suis engagé dans des formations associatives qui visaient à venir en aide aux travailleurs en Suisse, qu'ils soient Suisses ou immigrés, avec la volonté en particulier que la défense des travailleurs ne soit pas dictée ou différente selon la nationalité.

Avec d'autres formations de gauche, on avait créé un comité unitaire des travailleurs suisses et immigrés, ce qui montrait bien la volonté de défendre tous les ouvriers et de ne pas créer de distinctions au sein de la classe ouvrière. Ce sont tous des événements qui m'ont beaucoup marqué et qui ont beaucoup compté dans l'engagement qui a été le mien, en faveur de la défense des étrangers.

Ça s'est poursuivi ensuite dans le cadre de mon étude d'avocat avec tous les dossiers en lien, par exemple, avec les procédures d'asile ou la régularisation des sans-papiers.

Q D'autres événements marquants ont aussi eu lieu alors que vous étiez conseiller d'État, notamment l'initiative populaire « contre la construction des minarets » qui a été acceptée le 29 novembre 2009, alors que les sondages prédisaient un rejet de l'initiative.

Vous vous étiez exprimé sur ce sujet, avant la votation, lors d'une conférence de presse le 15 octobre 2009, lors de laquelle vous rappelez la tradition d'ouverture et d'accueil du canton de Neuchâtel, sa conception de l'intégration « comme un processus d'adaptation mutuelle des populations suisses et étrangères et non pas comme un alignement unilatéral des étrangers à une sorte de « moule helvétique » qui nierait les racines et les références identitaires multiples, en particulier religieuses, des populations en présence ». Vous y rappelez que la « cohésion de la Suisse repose sur 3 piliers patiemment construits au fil des siècles : la stabilité politique, la paix du travail et la paix religieuse. Portant atteinte à ce troisième pilier, le rejet infligé à une communauté religieuse ne pourrait qu'entraîner son humiliation, l'humiliation la rancœur et la rancœur la haine ».

L'interdiction des minarets est désormais inscrite dans la Constitution suisse. Quel regard portez-vous aujourd'hui sur cet événement ? Et quelles en sont les conséquences ?

Jean Studer : Il faut dire les choses clairement : si cette initiative a été acceptée, c'est en raison de l'instrumentalisation qui a été faite de l'islam par des pays islamiques, et ce, à des fins politiques. Ce n'est d'ailleurs pas la seule religion qui ait été instrumentalisée. On est en train de vivre une période d'élections américaines, où on peut aussi voir dans ce pays, tout comme au Brésil, une instrumentalisation des milieux évangéliques.

Mais si l'on revient à l'interdiction des minarets, les pays musulmans qui ont instrumentalisé leur religion, qui en ont fait un support de l'action politique, ont créé une certaine crainte dans la population et pas seulement dans la population suisse. Je pense que c'est un sentiment qui est partagé maintenant assez largement dans les communautés judéo-chrétiennes, face aux agissements de certains groupes ou de certains pays qui brandissent l'islam pour mener des opérations détestables.

Cette acceptation de l'initiative a donc montré cette crainte, et aussi peut-être, une certaine faiblesse dans la conviction de nos propres valeurs. Personnellement, je suis toujours convaincu que les valeurs de liberté, de démocratie, d'égalité, de respect de la dignité de chacun, sont des valeurs tellement fortes qu'elles s'imposent.

Mais c'est vrai, l'Histoire le montre que, parfois pour qu'elles s'imposent, il faut qu'elles soient beaucoup maltraitées pour être à nouveau respectées. Aujourd'hui, on est dans une phase, chez nous, où on a peur que ces valeurs n'aient pas assez de force pour s'imposer également à celles et ceux qui utilisent la religion à des fins politiques.

Q Vous avez été conseiller d'État entre 2005 et 2012, en charge du Département de la justice, des finances et de la sécurité, un département axé « sécurité, légalité », dans un canton pionnier, progressiste, avec une classe politique qui a permis des consensus sur des enjeux importants sur les thématiques de la migration et de l'intégration.

Vous avez, notamment, et par exemple, ouvert l'école des aspirant-e-s policier-ère-s aux personnes détentrices d'un permis C, pour favoriser l'interculturalité. Vous avez également permis que les enquêtes en lien avec la naturalisation ne soient plus du ressort de la police mais du service de la cohésion multiculturelle (COSM).

Pourriez-vous nous apporter des précisions par rapport à ces décisions ? Et comment avez-vous pu concilier cette position progressiste du canton et ce cadre « sécuritaire/légal » ?

Jean Studer : C'est la poursuite d'une volonté, à mon niveau et dans le domaine de compétences qui était le mien à l'époque, qui est celle de favoriser l'intégration, dans les services dont j'avais la conduite.

Il faut que les textes constitutionnels aient un sens. Une Constitution n'est pas simplement là pour faire beau dans le paysage. Elle est là pour véritablement donner des orientations à l'État et concrétiser les valeurs que cet État met en avant.

En demandant dans la Constitution que l'État favorise une politique d'intégration, il fallait voir, dans mes domaines d'activités, comment je pouvais concrétiser cette volonté.

Parmi les deux exemples que vous avez cités, c'est vrai qu'ouvrir la police, qui est l'un des symboles importants de toute communauté, à des étrangers était quelque chose qui n'allait pas forcément de soi. Ce n'est, je crois, pas encore le cas partout en Suisse. Certains cantons nous ont imités mais pas tous. Finalement, on a considéré avec l'État-major de la police qu'il fallait avoir une police qui soit à l'image de la société dans laquelle elle est active, une société où la présence des étrangers est nombreuse, sans que cette présence d'étrangers dans la police puisse permettre d'une manière ou d'une autre de douter de l'engagement des personnes concernées et de leur loyauté.

Le principal argument qui était évoqué contre cela était de dire : « Comment une personne étrangère rattachée à notre État pourrait servir la police neuchâteloise ? ». La conclusion à laquelle nous sommes arrivés est que ces questions de loyauté doivent être dépassées. Ce sont les mêmes questions qui, souvent, émaillaient les discours lorsque l'on parlait du droit de vote des étrangers. Donc il y avait une volonté effectivement de concrétiser les objectifs d'intégration que la Constitution fixait aux collectivités neuchâteloises.

Q Cela a-t'il été facile ou est-ce qu'il y a eu beaucoup d'obstacles pour concilier cette position progressiste du canton et ce cadre « sécuritaire/légal » ?

Jean Studer : C'est une opération qui était particulière parce qu'elle s'inscrivait dans une nouvelle loi sur la police qui visait à fusionner toutes les polices qu'il y avait dans le canton. C'était une opération importante, menée de concert et d'une manière assez décidée avec l'État-major de la police, qui visait à ce qu'il n'y ait désormais, dans le canton, qu'une seule police. Cela va de soi maintenant, mais il y a 15-20 ans, il y avait, dans chaque commune, des polices en plus de la police cantonale.

Alors, pour des raisons d'efficacité, des raisons aussi d'économie, on a considéré qu'un petit territoire comme le nôtre, comme je disais à l'époque : un « petit confetti » comme le canton de Neuchâtel, pouvait quand même assurer sa sécurité avec une seule police. Il n'y avait pas besoin de 25 ou 26 corps de police, avec tout ce que cela pouvait signifier de complications, de dépenses à double, parfois même de problèmes de conduite de maintien de l'ordre.

C'est dans ce cadre-là qu'a été intégrée la possibilité d'ouvrir la police aux étrangers. Encore une fois, et je crois que c'est vraiment important de le rappeler et pour expliquer pourquoi cela a été accepté, car ça n'a pas été très facile, cela n'a pu se faire que grâce au soutien complet de l'État-major de la police.

Quand vous avez l'État-major de la police qui vous soutient, notamment sur cette disposition, c'est quelque chose qui favorise l'acceptation. Ce n'est pas simplement un choix de Jean Studer mais c'est quelque chose qui est ressenti au-delà du chef du département comme nécessaire. Cette ouverture que manifestait l'État-major était l'illustration de « l'esprit neuchâtelois » qu'il y a à l'égard de l'intégration et qui ne se limite pas à une seule famille politique. C'est bien la démonstration que cette volonté d'intégration des étrangers traversait tous les courants politiques, à part, bien sûr, celui de l'UDC.

Q Par rapport aux enquêtes de naturalisation qui ont été confiées au COSM, il semble que vous souhaitiez qu'elles soient confiées au service de la justice. Finalement, c'est le COSM qui en a hérité. Pourquoi cette décision ?

Jean Studer : Je souhaitais que la naturalisation devienne une procédure administrative où, si l'on remplit les conditions, on est naturalisé sans qu'il y ait trop de complications. Finalement, le COSM a été considéré, du fait des compétences qu'il réunit, comme plus à même d'apprécier le critère d'intégration que le service de la justice. C'était une discussion qu'on avait eue avec mon collègue de l'époque, Bernard Soguel⁴, auprès duquel était rattaché le COSM.

On avait finalement convenu que c'était aussi une bonne manière de renforcer les missions du COSM parce que, pendant des années, il y a quand même eu, au sein de la classe politique, des questions sur l'intérêt d'avoir un COSM. Maintenant ça peut aller de soi, mais ça n'a pas toujours été le cas. Finalement, lui donner cette mission, c'était aussi renforcer sa présence et puis, à travers cette présence, son existence.

Q Quel est aujourd'hui l'intérêt d'avoir un service comme le COSM ?

Jean Studer : Je crois que le COSM a démontré son utilité et que plus personne ne remet en cause son existence, à part, peut-être, des formations politiques populistes ou à tendance xénophobe. Plus personne ne remet en cause l'existence du COSM, qui a montré son utilité à travers l'entente qui prévaut généralement dans ce canton entre les différentes communautés suisse et étrangères et entre les communautés étrangères elles-mêmes.

La politique d'intégration qu'a menée le canton est un facteur de paix sociale, à laquelle le COSM a vraisemblablement contribué. Quand la paix est là, on ne s'en rend pas compte, mais quand elle n'est plus là, on se rend compte combien elle est importante. Dans ce domaine des relations entre différentes communautés suisses et étrangères, puis entre les communautés étrangères, il y a une structure étatique qui favorise la compréhension et l'intégration des uns et des autres, et qui répond finalement, à sa manière, à l'objectif constitutionnel, qui me paraît désormais assez évident et aller de soi.

⁴ Député au Grand Conseil du canton de Neuchâtel de 1989 à 2001, Bernard Soguel est élu au Conseil d'État en 2001, réélu en 2005, où il prend la direction du département de l'économie. Il préside le gouvernement cantonal en 2005-2006.

Q Avez-vous pris d'autres mesures que vous aimeriez évoquer ou que vous n'avez pas pu réaliser, en lien avec les thématiques qui nous intéressent ?

Jean Studer : Il y a beaucoup de choses certainement. Il y a toute la question de l'éligibilité qu'on aurait encore pu porter mais nous avons aussi d'autres priorités. Ça demandait aussi des initiatives plutôt parlementaires que propres au Conseil d'Etat, mais pour le reste je n'ai pas souvenir de choses que j'aie portées et qui auraient échoué.

Mon domaine de compétences était peut-être moins directement concerné par ces questions que le département de l'économie qui s'occupait des étrangers.

Entretien réalisé le 5 novembre 2020 par Nadia Lutz, présidente du Forum tous différents tous égaux, Zahra Banisadr et Méryl Rodríguez Espinosa du COSM.

Remerciements à Andrea Gajo, stagiaire au COSM, pour la retranscription.

La 2^{ème} partie de l'entretien axée sur la nouvelle constitution neuchâteloise (2000) paraîtra en décembre 2020.